

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Modalités techniques et financières n° 3 - Dispositions et adaptations diverses relatives à des opérations culturelles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le nouveau modèle de contrat de cession type utilisé dans le cadre du dispositif Saison 13,
- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec la Compagnie César Choisi, Aide au Théâtre Provençal,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ce nouveau modèle de contrat de cession à l'usage du dispositif Saison 13 ainsi que l'avenant à la convention de partenariat avec la Compagnie César Choisi, Aide au Théâtre Provençal , dont les projets sont joints au rapport.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée